

Canada  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

16 mai 2006

PRÉSENCES

Le maire suppléant Monsieur Lucien Lauzon

Les conseillers: Madame Dominique Forget  
Monsieur Raymond Auclair  
Monsieur Daniel Lévesque

et l'adjointe au bureau du maire, Madame Suzanne Gohier

ABSENCES

Le maire, Monsieur Pierre Lapointe

Les conseillères: Madame Nicole Davidson  
Madame Anne-Marie Chagnon

Et le secrétaire-trésorier/directeur général, Monsieur André Desjardins

**CONVOCATION**

La réunion se tient selon l'article 15 du règlement de régie interne numéro 469 et en conformité de l'article 157 du Code municipal.

Tous les membres du Conseil, présents sur le territoire, sont consentants, le tout conformément aux dispositions du Code municipal.

Lecture est faite par le maire suppléant de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

06-05-158

**OBJET : Projets conformes et conditionnels relativement au P.I.I.A.**

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Annie Rivard a présenté une demande pour le lot 2 991 438 sur la rue Rivard (construction);
- Pierre Pérusse a présenté une demande pour le lot 3 666 311 situé sur la rue Dion (construction).

ATTENDU que les projets sont situés à l'intérieur des zones assujetties aux normes et critères du règlement 514 sur les P.I.I.A.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 24 avril 2006;

ATTENDU qu'après étude, le CCU juge les projets conformes au P.I.I.A.

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

**ADOPTÉE**

06-05-159

**OBJET :** 5<sup>e</sup> Omnium de golf Jean-Yves Vigneault

ATTENDU que la mission de l'Omnium Jean-Yves Vigneault est d'amasser des fonds pour ses participations à des activités pour non-voyants;

ATTENDU que Jean-Yves Vigneault est un non-voyant;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de Val-David autorise la participation de deux (2) représentants de la municipalité au 5<sup>e</sup> Omnium de golf Jean-Yves Vigneault qui se tiendra le 24 mai prochain au Club de Golf Val-Morin et que leurs frais soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

06-05-159

**OBJET:** Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Lucien Lauzon,  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Gohier,  
Adjointe au bureau du maire